

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
En an... 16
Six mois... 9
Trois mois... 5
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

17 Avril 1884.

LES MINISTRES A PÉRIGUEUX.

MM. Jules Ferry, Waldeck-Rousseau et Raynal, partis mardi matin à sept heures et demie de Cahors, ont été reçus à la gare de Périgueux par le préfet et la municipalité. Il n'y avait que peu de monde, et aucun cri ne s'est fait entendre.

Après avoir déjeuné chez le général Blot, les ministres se sont rendus à la préfecture où ont eu lieu les réceptions des corps constitués.

M. l'évêque de Périgueux, qui s'est présenté avec plusieurs membres du clergé, le père de l'article 7 a affirmé, avec son aplomb habituel, « qu'il désirait maintenir les relations de déférence mutuelle et de bienveillance affectueuse entre l'Eglise et l'Etat. »

Au président du tribunal civil, qui est venu le complimenter, M. Jules Ferry a répondu:

« La République ne demande à la magistrature qu'une bonne, exacte et ferme justice, et quand elle y ajoute par surcroît un sentiment d'attachement et d'affection pour nos institutions, nous sommes heureux de lui témoigner notre reconnaissance. »

A la délégation des maires du département, le président du conseil a débité des phrases de rhétorique banale:

« L'agriculteur, le paysan de France, c'est le propriétaire du sol, qui le laboure et le féconde de ses sueurs. »

En terminant, le président du conseil a remis au doyen des maires, M. le docteur Lineres, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur.

A la délégation des instituteurs du département, M. Jules Ferry s'est exprimé en ces termes:

« L'œuvre à laquelle vous vous consacrez, messieurs, a été la haute préoccupation de toute ma vie, et vous savez que vous tenez dans ma pensée une place d'honneur. »

« J'aurais voulu pouvoir achever l'œuvre entreprise en lui donnant pour couronnement le complément nécessaire de votre situation pécuniaire trop modeste. »

« Vous êtes assez clairvoyants, vous connaissez suffisamment l'état financier du pays pour comprendre que toute charge nouvelle est impossible à établir. »

« Nous sommes donc obligés d'ajourner une réforme que je considère comme indispensable. Je suis de ceux à qui ce sacrifice a le plus coûté. »

« Ce n'est certainement ni par caprice, ni volontairement que j'ai demandé à la Chambre et que je vous demande d'attendre le temps très-prochain ou notre budget se relevant de lui-même nous permettra de vous mettre tous dans la situation de dignité et d'indépendance qui vous est due. »

A cinq heures, a eu lieu la distribution des récompenses aux sociétés de gymnastique qui ont pris part au concours régional. La cérémonie a été présidée par M. Jules Ferry.

Les sociétés ont exécuté divers exercices qui ont été fort applaudis.

Le soir, au banquet qui a commencé fort tard, M. Jules Ferry a prononcé le discours impatientement attendu des politiciens.

M. le président du Conseil a dit qu'il n'était pas nécessaire d'exposer le programme du ministère, qui est connu depuis 45 mois et qui consistait à mettre de l'ordre, de la résolution où régnaient le désordre, la confusion, l'obscurité et l'indécision. La plupart des questions intérieures et extérieures ont été résolues; nous sommes une puissance maritime; nous avons des intérêts dans tous les pays; nous sommes une puissance continentale et ne pouvons laisser porter la main sur aucun des intérêts légitimes que nous pouvons avoir sur le continent. Les questions extérieures sont résolues;

la question militaire du Tonkin est réglée, la politique étrangère du gouvernement a été ferme, conciliante. La confiance du Parlement et la durée du ministère ont augmenté l'autorité de la France aux yeux de l'Europe qui sait avec qui nous sommes et avec qui nous ne sommes pas...

M. Ferry promet de réaliser dans quelques semaines ses promesses relatives à la révision; il dit que la révision, telle que la veut la ligue révisionniste, a peu de partisans dans le pays. Actuellement le pays peut poser le problème dans des conditions de maturité et de réflexion exceptionnelles; nous voulons une révision tirée des termes mêmes de la Constitution, nous pouvons espérer gagner facilement à cette révision 320 députés et 160 sénateurs; il faut donner une garantie à la révision limitée contre la révision illimitée, nous le ferons avec sincérité et résolution.

M. Ferry, parlant ensuite des prochaines élections municipales, dit qu'elles seront fermement républicaines. Nous souhaitons qu'elles soient seulement municipales. Les comités devront présider au choix et aux transactions à faire; la condition qui doit être imposée à tous les candidats, c'est de respecter la loi du pays. Certains conseils municipaux devront renoncer à la manie de jouer au Parlement, car le Parlement ne reculera pas devant eux. Ces conseils cherchent l'anarchie; nous ne voulons pas de l'anarchie.

M. Ferry a terminé en portant un toast de reconnaissance à la ville de Périgueux, à sa municipalité, à son maire élu.

Chronique générale.

UN PROJET DE RÉVISION.

On vient de lancer en l'air un projet de révision de la Constitution, né au Luxembourg et qui plairait, dit-on, au centre gauche et à une fraction de la gauche républicaine du Sénat.

En voici les termes:

1° Suppression des inamovibles par voie d'extinction;
2° Election des sénateurs par le suffrage universel direct; les sénateurs seraient, à l'avenir, élus au scrutin de liste, par département;

3° Déclaration expresse que le scrutin d'arrondissement sera le mode invariable d'élection pour la Chambre des députés;
4° Délimitation des attributions des deux Chambres en matière budgétaire.

Si cette nouvelle est exacte, il est clair que les sénateurs chercheraient à tourner contre les députés la réforme constitutionnelle et s'efforceraient d'obtenir une révision contre la Chambre, au lieu de subir une révision contre le Sénat.

La manœuvre serait habile.

L'autorité morale et le pouvoir des sénateurs se trouveraient, en effet, fortifiés, puisqu'au lieu d'être élus par le suffrage restreint, ils deviendraient les mandataires directs du peuple. Nommés par un département entier, ils posséderaient une situation supérieure à celle des députés d'arrondissement. La véritable puissance dans l'Etat serait transportée d'une Assemblée à l'autre.

On affirme, dans les régions officielles, que le gouvernement présentera, le samedi 25 mai au plus tard, le projet de révision constitutionnelle et demandera aux Chambres de se prononcer le plus tôt possible. On ajoute que si l'accord préalable et indispensable des Chambres est obtenu, le gouvernement provoquera à très-bref délai la réunion du Congrès qui sera chargé d'opérer la révision.

Voilà beaucoup de « à bref délai, de promptement, de plus tôt possible » qui ne nous inspirent guère de confiance.

On a remarqué l'absence de M. Brisson aux fêtes de Cahors. Le président de la Chambre a longtemps été un des fidèles de M. Gambetta et n'a commencé à prendre à son égard une attitude légèrement indé-

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLIS.

XI. — L'UNE PAR L'AUTRE (Suite).

Rien de communicatif, rien d'entraînant comme cette exaltation de la jeune fille. Le vieillard, en l'écoutant, se raclait à son tour. Le sourire avait retrouvé le chemin de ses lèvres; une sorte de réveil brillait dans ses yeux... Il s'empressa de consentir. N'avait-il pas approuvé déjà la cité ouvrière, les magasins généraux?... Il indiqua, pour ceux-ci, tel bâtiment inoccupé qui s'aménagerait facilement en local provisoire; pour celle-là, des terrains vagues, à côté de l'usine, et qui lui appartenaient personnellement. En moins d'une heure tout fut convenu... Les plans étaient là... Préparez les devis... A l'œuvre, et dès ce soir! Ils se séparèrent enchantés les uns des autres, en se disant: à demain!

Les deux jeunes gens, restés seuls, ne demeurèrent pas inactifs. Ils allèrent visiter les emplacements; ils revinrent au bureau pour esquisser un

projet. L'arrivée d'une lettre les interrompit. Elle était à l'adresse d'Armand. Il l'ouvrit, il la lut. Son visage s'était rembruni. Son premier mouvement fut de communiquer la lettre à Raoul... Mais, se ravissant, il la fit disparaître et se remit au travail.

— Continuons! avait-il dit.
De Brassac l'observait à la dérobée. Trévelec n'était plus le même. Une préoccupation l'agitait. Le crayon tremblait dans sa main comme enfiévré d'une sourde colère.

— Il faut, déclara-t-il au bout d'un instant, il faut que j'aille à Paris...

— Seul?

— Oui... Affaire personnelle... Mais la besogne n'en souffrira pas... Reste et termine ce plan... N'es-tu pas aussi presque un ingénieur?...

— De Centrale, oui... Mais il me semble que cette petite excursion serait bien plutôt de mon ressort...

Armand le regarda.
— J'ai de bons yeux, tu sais? reprit en souriant Raoul, et, de plus, l'oreille fine... Crois-tu donc que je n'ai pas deviné la scène de l'antichambre?...

— Ah!...

— Et reconnu, sous l'enveloppe, l'écriture de Morales?... Sa lettre confirme la provocation, je suppose...
— Après?

— Une querelle d'Allemand, ridicule, absurde, et de celles-là qui se déclinent...

— Pas quand on s'appelle le comte de Trévelec...

— Je ne le connais que sous le nom d'Armand...

— Peut-être... Mais Armand ne reculera pas davantage... Il m'insulte!... il a déjà ses témoins, il me les désigne...

— Alors, si tu vas à Paris, c'est pour y choisir les tiens?...

— Oui, le principal, qui s'adjointra l'autre...

— Inutile alors que tu te déranges. Ne suis-je pas là?...

— Toi!... son parent...

— Ton ami!... Oh! mais là, sérieusement, de tout cœur... J'avais conservé de notre ancienne camaraderie le meilleur souvenir... Tes confidences m'ont inspiré pour toi la plus profonde estime, une sympathie des plus vives... Depuis quelques heures, c'est de la haine et véritable amitié, un dévouement à toute épreuve... Donne-moi cette lettre et reste à travailler... Je me charge du reste...

Armand lui tendit la main.

— Merci, Raoul... J'attendrai ton retour... Tu sais, ne me nomme pas... mais sois très-carré quant au point d'honneur...

— Parbleu!... C'est bête comme tout... mais enfin, puisque tu l'exiges, ainsi soit-il!

Cinq minutes plus tard, il était parti. Quand il

revint, Armand terminait son projet.

— Ce serait dommage, dit-il avec un dernier coup de crayon, s'il ne s'exécutait pas...

— Il s'exécuterait quand même! répondit Raoul.

Tu te bats demain matin... Plaise à Dieu que nous soyons délivrés du frère...

Et tout bas, il ajouta:
— Resterà la sœur!

XII. — DOUBLE COMBAT.

C'était au bois de Vincennes, le matin. Un frais matin de septembre. Parmi le feuillage encore humide de la nuit, déjà coloré par l'approche de l'automne, le soleil levant allumait des teintes rosées. Au ciel bleu, pas un nuage. A l'entour de la clairière, un frisson de brises et de chants d'oiseaux. Avons-nous suffisamment décrit l'aurore d'un de ces beaux jours dont il serait par trop cruel de n'avoir vu que la première heure?

Cela eût été, au moment de risquer sa vie, le sentiment du plus brave; tel devait être celui d'Armand, mais il n'en laissait rien deviner. Simple et naturel, indifférent en apparence, il attendait.

Raoul, au contraire, piétinait, fiévreux, impatient, tandis que, secondé par un autre camarade d'école, il remplissait son office de témoin.

Ceux de la partie adverse étaient deux de ces hommes boutonnés jusqu'au menton, affectant l'allure militaire, et qui semblent avoir la spécialité,

pendante que du jour où, devenu son successeur à la présidence de la Chambre, il a pu dédaigner un patronage qui lui avait été en d'autre temps si utile. Aujourd'hui, M. Gambetta est mort et ne peut être que compromettant pour un homme qui veut ménager et M. Grévy et les radicaux. C'est en faisant ces réflexions que M. Brisson a attrapé le rhume de cerveau qui l'a empêché de se rendre à Cahors.

M. Waldeck-Rousseau craindrait-il que les anarchistes ne veuillent lui faire un mauvais parti? Depuis quelques jours seulement les abords de la place Beauvau sont gardés par des agents de la police secrète.

Le nommé Lernoud, envoyé par les grévistes pour chercher de l'argent en Angleterre, a annoncé que les Trades-Unions vont se réunir pour voir ce qu'elles ont à faire à ce sujet.

Un journal anglais, qui ferait peut-être mieux d'ailleurs de s'occuper du Soudan où les Anglais ne brillent guère, offre de prouver que l'expédition du Tonkin nous a coûté au bas mot jusqu'ici 90 millions. On peut croire que le chiffre est exagéré, mais il est incontestable que cette aventure, à laquelle la prise de Hong-Hoa ne met nullement fin — les villes repoussent comme jadis les têtes de l'hydre — nous coûte horriblement cher. M. Tirard déclare volontiers, entre amis, « que nous y perdrons jusqu'à nos culottes ». On donne le mot comme authentique. Je crois bien que notre argent ne s'en va pas seulement par le tonneau des Danaïdes du Tonkin. Les tonneaux Grévy, Ferry, Feuillée, Waldeck-Rousseau, voire même Tirard, sont tout aussi insatiables, mais ce qui est certain, c'est qu'il nous en coûtera gros pour nous mettre à la dernière mode républicaine, à la mode des sans-culottes.

La France annonce que M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, serait sur le point d'être remplacé à ce poste.

La citoyenne Léonie Rouzade, qui s'était rendue à Anzin pour exciter les ouvriers à la résistance, a été invitée par ordre supérieur à quitter immédiatement le pays.

L'INDEMNITÉ CHINOISE.

On peut regarder comme inexacte et dénuée de tout fondement la nouvelle donnée par certains journaux anglais et portant que l'amiral français et une grande partie de la flotte française sont arrivés à Amoy, dont ils auraient pris possession comme garantie du paiement d'une indemnité de guerre par la Chine.

Aucune information semblable n'est parvenue au gouvernement. (Paris.)

LA FIN DE LA GRÈVE D'ANZIN.

La grève est terminée. Avant-hier, 3,579 ouvriers sont descendus dans les puits. Le 15 avril, les délégués du bassin d'Anzin s'étaient prononcés, par 25 voix contre 15, pour la reprise du travail. Pour fournir le strict nécessaire aux grévistes, il ne fallait pas moins de 7,000 fr. par jour. Or, la grève durait depuis 56 jours.

On télégraphie de Tarascon, 15 avril, soir :
« Le théâtre de Tarascon a été incendié aussitôt après la représentation donnée par M^{me} Agar.
» La troupe et les autorités sont sur les lieux.
» L'incendie continue. Il est attribué à une fuite de gaz. »

ÉTRANGER

CHINE. — De récentes dépêches de Pékin disent que le prince Kong a été dégradé.

Un autre télégramme de Shanghai signale un bruit d'après lequel le marquis Tseng, ministre de Chine à Paris et à Londres, et Li-Fon-Pao, ministre à Berlin, vont être rappelés. On croit, ajoute cette dépêche, que le laotai de Ning-Po, un des cinq ports ouverts par le traité de Nankin sur le Young-Kiang, va être chargé d'une mission à l'étranger.

Les dernières nouvelles de Pékin annoncent que le prince Kong a été accusé de s'être laissé corrompre, d'avoir voulu faire de l'opposition au gouvernement chinois et d'avoir cherché à prendre le pouvoir suprême.

Le prince Kong conservera ses droits princiers héréditaires, mais il perdra ses dignités et les émoluments attachés à son poste.

Le prince Li-Shih-To, Tching-Lien, président du département des finances, Wew-Yo, président du département de la justice, et Si-Nyi-Ching, deuxième vice-président du département des travaux, ont été nommés conseillers privés, en remplacement de ceux qui ont été dégradés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 avril.
La liquidation de quinzaine, qui avait ému le marché pendant la journée d'hier, trouve aujourd'hui les dispositions plus favorables. Les hausseurs ont repris l'offensive et ils ont pu regagner assez rapidement une bonne partie du terrain perdu. Le 3 0/0 s'est traité à 76.77; — l'amortissable reste à 77.85; — sur le 4 1/2 0/0, les cours s'établissent à 107.90.
L'intérêt de la spéculation se porte sur les valeurs étrangères; or, pour l'épargne et les capitalistes, c'est le marché le plus dangereux, en raison des aléas qu'il comporte.

L'ensemble du marché de nos valeurs est meilleur, l'activité est plus grande que la veille et les cours sont en reprise manifeste.

La Banque de France plus lourde réagit à 4,935.

La Banque de Paris oscille aux environs du cours de 900, qu'elle dépasse à 907.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,295; les capitaux de placement se présentent sans hésitation sur cette valeur.

Les Obligations Foncières et Communales se tiennent à des cours élevés, les titres de 1879 à 449.75, ceux de 1883 à 349.50.

On cote 940 sur le Comptoir d'Escompte.

La Générale reste lourde à 480. Le rapport présenté à l'assemblée générale manque des renseignements les plus élémentaires pour permettre d'apprécier la situation. Il est évident que si la Société avait un portefeuille passable, ses actions vaudraient néanmoins le pair. Pourquoi n'en point avoir fait la démonstration à la réunion des actionnaires?

C'était difficile! Trop de Callao!

Le Crédit Général Français est très-offert à 195.

Les Moulins de Corbeil, entreprise lancée par le Crédit Général Français, se trouvent dans une bien mauvaise situation. La Société fait partie du syndicat d'accapement des huiles, or la perte actuelle dudit syndicat est de 10 millions. Qu'en pensent les actionnaires?

Les chemins sont très-calmes mais soutenus: Lyon, 1,265; Nord, 1,765.

Chronique militaire.

Appel en 1884

des réservistes des classes 1875 et 1877 et de la cavalerie territoriale, classes 1872 et 1873.

I. — APPEL DES RÉSERVISTES.

a) Seront appelés pendant les manœuvres d'automne, en une seule série et par voie d'affiches, du lundi 25 août au dimanche 24 septembre inclusivement:

Les réservistes des régiments d'infanterie de ligne.

Les réservistes des régiments de zouaves, tirailleurs.

Les réservistes des chasseurs à pied, sapeurs-pompier.

Les réservistes du génie, de la gendarmerie.

Les réservistes des bataillons d'artillerie de forteresse.

Les réservistes des pontonniers.

b) Seront appelés en 3 séries à partir du 25 août, à des dates fixées par MM. les commandants de corps d'armée et par ordres individuels:

Les réservistes de la cavalerie.

Les réservistes des régiments d'artillerie.

c) Continueront à être convoqués à des époques variables pendant tout le cours de l'année (lettre collective n° 14, du 20 novembre 1883):

Les réservistes du train des équipages.

Les réservistes des sections de secrétaires d'état-major et du recrutement.

Les réservistes de commis et ouvriers militaires d'administration.

Les réservistes d'infirmiers militaires.

Les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie.

Les réservistes des compagnies d'artificiers.

Les réservistes des catégories A et B ci-

dessus, qui auront obtenu un sursis, seront convoqués l'année suivante à l'automne, époque normale de la convocation des réservistes de leur arme.

Seront également appelés à la convocation normale de l'automne les réservistes qui demanderont à devancer la convocation.

Toutefois, quand il s'agira de sauvegarder de graves intérêts que l'application de cette règle pourrait compromettre sérieusement, les commandants du corps d'armée pourront accorder, à titre exceptionnel, aux hommes visés au paragraphe précédent, des ajournements ou des avances de convocation au printemps.

Ces convocations spéciales seront fixées au 2 mars 1885 (le 1^{er} mars étant un dimanche) dans toutes les régions.

Les affiches relatives à l'appel des réservistes à pied mentionneront spécialement, et d'une manière très-apparente, que les réservistes de la cavalerie et des régiments d'artillerie seront convoqués en trois séries et par ordres individuels.

Ces affiches mentionneront en outre:

« Qu'en cas d'appel pour une période d'instruction, tout réserviste qui se rend à pied de sa résidence à la localité indiquée sur la feuille spéciale de son livret individuel, ou sur le récépissé de ce livret, ou sur son ordre d'appel, a droit au logement chez l'habitant, même dans les communes qui ne sont pas gîtes d'étapes (loi du 3 juillet 1877, art. 9), lorsque la distance comprise entre le point de départ et la destination dépasse 24 kilomètres. »

II. — APPEL DE LA CAVALERIE TERRITORIALE.

Les hommes de l'armée territoriale appartenant à la cavalerie (partie des classes 1872 et 1873) seront convoqués, en une seule série et par ordres individuels, à la suite des réservistes. La date de cette convocation sera arrêtée dans chaque région par le commandant du corps d'armée.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Un arrêté de M. le préfet devra être publié dans toutes les communes, samedi prochain, au plus tard, pour convoquer les électeurs et indiquer les locaux où siègeront les bureaux de vote, ainsi que les heures où sera ouvert et fermé le scrutin du 4 mai pour les élections municipales.

Voici quel est le nombre des conseillers que les communes auront à nommer, eu égard au chiffre de leur population:

10	dans celles de	500 hab. et au-dessous.
12	—	501 — à 1.500
16	—	1.501 — à 2.500
21	—	2.501 — à 3.500
23	—	3.501 — à 10.000
27	—	10.001 — à 30.000
30	—	30.001 — à 40.000
32	—	40.001 — à 50.000
34	—	50.001 — à 60.000
36	—	60.001 hab. et au-dessus.

surtout pour autrui, des affaires d'honneur. Evidemment, ce n'était pas la première fois qu'ils se rencontraient à pareille fête.

Cependant, ce duel était si peu justifiable, qu'ils n'avaient pu s'abstenir de quelques dernières observations. Le mot arrangement venait d'être prononcé. Leur champion y coupa court.

— Assez! messieurs... Quand on est sur le terrain, ce n'est plus pour parlementer... Agissons!

Les deux représentants, comme à regret, déclarèrent qu'on allait passer outre.

— C'est également mon avis, s'était contenté de dire Armand.

La place fut choisie, on mesura les épées. Les deux adversaires se mirent en garde.

Jamais le créole portugais ne s'était montré plus arrogant, plus sûr du triomphe. Il ne croyait pas avoir affaire à un Trévelec, mais à quelque modeste ingénieur, un petit bourgeois des moins raffinés, M. Armand, dont on aurait facilement raison. C'était même étonnant qu'il ne se fût pas effacé tout d'abord, qu'il n'ait pas déjà disparu, laissant le champ libre au provocateur. Tel avait été son but, comme moyen d'intimidation.

Moralès attaqua donc haut la main, brusquement, brutalement, en spadassia convaincu de n'avoir qu'à pourfendre sa victime.

Il n'en fut pas ainsi. Armand, calme et froid, sans efforts comme sans peur, parait et rompa à

la fois, opposant à cette fougue espagnole les plus alertes ressources de l'escrime française; le chevalier de Saint-Georges n'eût pas mieux fait.

Qui fut surpris? l'autre, le matamore, qui, bien que très-subtil aussi, ne tarda pas à donner des signes de désappointement. Il avait essayé, mais en vain, ses plus terribles pointes. Une dernière botte, la foudroyante, ne lui réussit pas davantage. — Ah! ah! répétait-il, en commençant à reculer.

Armand marcha sur lui, l'attaquant et le harcelant à son tour, mais à petits coups, narquois et comme ne visant qu'à des égratignures. L'antagoniste, irrité, furieux, voulut reprendre l'offensive. On n'entendit plus, pendant un instant, que le souffle haletant de sa voix rauque et le froissement du fer contre le fer. Toujours, toujours celui de l'autre à la riposte du sien. L'ingénieur, le petit bourgeois restait imperturbable et souriant. Une fois encore, il effleura la poitrine de son adversaire, et la chemise déchirée se teignit de sang.

— Caramba! cria Moralès avec un sursaut de colère, vous me ménagez donc?

— Assurément! lui fut-il répondu. C'est vous qui m'avez demandé satisfaction... Pourquoi?... Je l'ignore... Je me défends, voilà tout.

Et, comme une trop belle occasion lui était offerte, il ajouta dédaigneusement:

— Mais prenez donc garde!... monsieur, je

pourrais vous tuer...

— C'est moi qui le tuerai!... rugit Moralès écumant de rage, et qui fondit éperdument sur son ennemi.

Mais il était à bout de force comme de prudence, et sa main tremblante se crispait vainement à la garde de son épée. Trévelec, — oh! c'était bien Trévelec en ce moment, — Trévelec lia nerveusement la sienne et, par un irrésistible fouetté du fer, il l'envoya rouler à quelques pas de là sur le gazon.

Après quoi, s'adressant aux témoins:

— Messieurs, dit-il, si vous estimez qu'il le faille, nous recommencerons...

Ils s'inclinèrent, déclarant ainsi l'honneur satisfait, et tandis que Moralès, comme écrasé de honte, s'affaissait sur un tertre, Armand, suivi de ses deux amis, s'éloigna.

— Nos compliments! lui dit Raoul; tu as été superbe... mais d'un simple rival, tu l'es fait un ennemi mortel.

— Oh! lui fut-il répliqué, nous verrons bien!

On n'entendit plus parler de Moralès pendant quelques jours. Mais déjà, par ses sourdes menées, la lutte recommençait sur un autre terrain.

D'abord, à l'usine, où les projets adoptés par Van Leys avaient eu, dès le lendemain, leur commencement d'exécution. Lotissement de la cité

ouvrière, ouverture de quelques premiers comptoirs économiques. C'était, on se le rappelle, tout à l'avantage des ouvriers. Une affiche claire et concise le leur expliquait. Mais, — il y a toujours un mais, — chaque ménagère, à sa première acquisition, recevait un livret sur lequel elle était inscrite en compte, et de même quant aux subséquentes. On en faisait l'avance jusqu'à la paye du samedi suivant. Cette sage prévoyance s'appliquait également aux termes des loyers; une retenue presque insensible chaque semaine, avec prime d'encouragement que le propriétaire doublerait peut-être, assurait leur fonctionnement régulier, sans que les locataires eussent à s'en inquiéter désormais. La plupart acclamèrent ces améliorations. D'autres, en assez grand nombre, protestèrent. Que leur restait-il pour le cabaret?

Il va sans dire que tous les cabaretiers, tous les fournisseurs d'alentour s'étaient mis de cette opposition, conspirant et débâtant à l'envi contre le nouveau directeur.

Celui-ci ne paraissait pas même le remarquer. Le approvisionnement continuèrent. Une première maisonnette, celle de Mariol, — il ne s'en doutait guère et figurait parmi les réclameurs, — surgit de ses fondations. « On ne force personne, avait dit Armand, chacun reste libre! »

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

Quant au nombre des adjoints au maire, il varie également suivant la population. Voici la répartition légale par communes :

1 dans celles de	2.500 hab. et au-dessous.	35.000
2	2.501 — à	60.000
3	35.001 — à	85.000
4	60.001 — à	110.000
5	85.001 — à	135.000
6	110.001 — à	160.000
7	135.001 — à	185.000
8	160.001 — à	210.000
9	185.001 — à	235.000
10	210.001 — à	260.000
11	235.001 hab. et au-dessus.	

PUBLICITÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

On sait que, d'après la nouvelle loi municipale, les séances des Conseils municipaux sont publiques. Cette loi est applicable depuis le 44 avril. L'administration municipale de Saumur doit prendre des dispositions pour réserver dans la salle des séances un espace suffisant pour le public qui se présentera. Elle devra également faire connaître la date des réunions du Conseil.

L'Anjou publie la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur, » En face de la condamnation fulminée par le Conseil d'État contre M^r Freppel au sujet de la Caisse de retraite des prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers, condamnation affichée, ainsi que les observations de Monseigneur, dans toutes les communes du département, ne serait-il pas bon de faire appel à tous les catholiques du diocèse, pour qu'ils signent eux-mêmes une protestation contre cette mesure qui blesse, non-seulement celui qui est atteint directement, mais encore tous les catholiques, surtout ceux du diocèse d'Angers ? »

« Déjà le clergé diocésain, par son adhésion aux ordonnances de son évêque et à la gestion de cette Caisse, a protesté ouvertement et publiquement contre ces empiétements de l'autorité civile, mais peut-être le Conseil d'État croira-t-il quand même avoir fait un acte de justice et donné satisfaction au public si on s'en tient aux protestations du clergé seulement... »

La pensée du correspondant est excellente. La réponse est dans la formation du Comité angevin dont l'Anjou a publié la note samedi dernier.

M. le baron de Candé, maire de Noyant-la-Gravoyère, a été suspendu de ses fonctions, pendant un mois, pour avoir refusé d'afficher sur les murs de sa commune la décision du conseil d'État contre M^r Freppel.

Il y a quelques jours, la curiosité des habitants d'une commune des environs de Saumur était mise en éveil à l'occasion du mariage d'une jeune personne de l'endroit (très-honorable d'ailleurs) et auquel devait assister le député de l'arrondissement. Ce personnage, assez proche parent de la mariée, avait été choisi pour la conduire à la mairie et de là à l'église, ce qu'il fit d'ailleurs de très-bonne grâce et à la grande satisfaction de la famille. Il faut dire que beaucoup de personnes furent très-étonnées de voir celui dont les votes à la Chambre sont opposés à toute idée chrétienne et religieuse, conduire cette jeune mariée au pied de l'autel.

Mais tout ceci importe peu, et nous n'aurions point écrit ces lignes si le fait suivant, qui nous a paru assez comique, ne s'était pas passé.

À 10 heures 45 minutes (nous précisons), M. le Maire, vêtu d'un petit paletot et coiffé d'un chapeau rond, entra à la mairie afin de faire le mariage. Le secrétaire arrivait quelques minutes après; mais, connaissant sans doute la présence du député à la noce, il était en grande tenue, chapeau à haute forme, rien n'y manquait. Il faut croire qu' aussitôt arrivé il fit remarquer à M. le Maire qu'en raison du personnage qui se trouvait à la noce, sa mise n'était pas convenable, qu'elle était bonne tout au plus pour recevoir le commun des mortels, et lui intime, sans doute, l'ordre de se vêtir plus correctement. Habitué probablement à prendre en très-sérieuse considération les observations de son secrétaire, M. le Maire quitta la mairie et retourna chez lui; il était 10 heures 27. Dix minutes après, le premier ma-

gistrat municipal rentra à la mairie, mais cette fois dans une toilette qui ne pouvait plus faire rougir de honte celle de son secrétaire! Belle et longue redingote, chapeau à haute forme, bottines neuves, gants magnifiques. Il était temps, et malgré la promptitude avec laquelle il opéra sa transformation, un peu plus tard il se faisait attendre, car la mariée arrivait.

Les habitants de la commune devront savoir gré au secrétaire de la mairie du tact qu'il a montré dans cette circonstance et du service qu'il peut leur avoir rendu, car M. le Maire, en restant en petite tenue, pouvait blesser les susceptibilités du personnage en question et peut-être attirer involontairement sur cette commune toutes les foudres de la bienfaisante République.

Dans ces derniers temps, la justice a dû rendre des décisions sévères contre les gens qui se conduisent d'une façon inconvenante dans les wagons et chantent des chansons légères, malgré les observations de leurs voisins. La jurisprudence, sur ce point, est encore confirmée par un nouveau jugement de la Seine, lequel a condamné à deux mois de prison et 16 fr. d'amende, six jeunes gens qui s'étaient rendus coupables de ce délit.

Severo Torelli à SAUMUR.

Dimanche prochain, M^{me} Méa, pensionnaire du théâtre de l'Odéon, donnera à Saumur, avec le concours de M^{lle} Jane Méa, de M^{lle} Chambly, de la Galté; de MM. Lacroix, du Vaudeville, Duparc, de l'Odéon, etc., une représentation de *Severo Torelli*, la nouvelle pièce de François Coppée. Voici un résumé de cet ouvrage, que tous les amateurs tiendront à voir jouer :

La scène se passe à Pise, en 1494, alors que, dans toute leur fureur, les terribles factions des Guelfes et des Gibelins décimaient ou opprimaient tour à tour chaque ville, et, suivant la chance des combats, exécutaient, massacraient, proscrivaient le parti rival vaincu.

Florence, au moment où se noue l'action, est depuis longtemps la plus forte. Il y a vingt ans environ qu'elle se fait représenter à Pise par un condottiere inexorable et libertin, Barnabo Spinola. A l'arrivée de celui-ci dans la ville, une exécution capitale a eu lieu jadis; sur trois condamnés, deux sont tombés sous la hache du bourreau; au moment où le troisième posait sa tête sur le billot, un caprice du tyran paraît lui faire grâce; il lève la main, et Gian-Battisto Torelli a la vie sauve. Mais le Pisan, patriote ardent, considère la grâce comme le plus sanglant des affronts: « Si j'ai un fils, lui dit-il, prends garde à lui. »

Le fils naît: Severo Torelli, élevé dans la haine du tyran, est adoré du peuple de Pise, qui espère trouver en lui un libérateur. La croyance populaire n'est pas déçue: à vingt ans, Severo Torelli est prêt. La jeunesse pisane, groupée autour du fils du vieux patriote, lui confie ses droits, et, suprême honneur, la charge de frapper le premier le tyran; s'il échoue et s'il revient sans avoir mené sa tâche à bien, les autres, tous successivement, sans découragement et sans peur, tenteront d'atteindre le même but.

Un serment solennel est échangé, les conjurés s'agenouillent, et sur le vif que qu'un vieux moine va porter à un mourant, ils jurent d'être fidèles jusqu'à la mort.

Severo, rentré chez lui, confie à Gian-Battisto la tâche qui lui incombe; le vieux patriote, semblable aux Romains de Corneille, encourage son fils; tout petit, il mourait de peur au moindre faux pas que faisait l'enfant; maintenant, qu'il touche sa main, il ne tremblera pas.

Mais Severo doit aussi confier son projet à donna Pia, la mère, une vaillante qui bénira le ciel de l'honneur qui est fait à la maison, elle ne pleurera pas, elle ne se révoltera pas, mais, dit le poète :

Tu lui dois ton secret, elle serait jalouse, Et pour le grand péril où tu vas l'exposer, Ma bénédiction ne vaut pas son baiser.

Donna Pia entre. Gian-Battisto lui raconte que leur fils va devenir un héros. — Comment? — En tuant Barnabo Spinola. Elle pousse un cri terrible: Jamais! Elle demande à rester seule avec son fils: Torelli, étonné de cette révolte chez une Pisane si dévouée à la patrie, obéit. Avec des larmes de rage et de honte, donna Pia raconte alors à Severo à quel prix la hache n'est pas tombée jadis sur la tête de Gian-Battisto: le dévouement conjugal de la malheureuse

femme est allé jusqu'à l'adultère, et le fils du maudit c'est lui, Severo.

Des désespoirs, des lâchetés, des irrésolutions poignantes s'emparent du jeune homme: Tuera-t-il celui dont il est né, ou violera-t-il le serment fait sur l'hostie?

L'amour de la patrie l'emporte à la fin. Severo se cache dans une chapelle du Duomo, où chaque soir Barnabo Spinola va demander pardon à Dieu des crimes du jour; au moment où, sans armes, le tyran s'agenouille aux pieds de sainte Catherine, Severo s'élançe, il va le tuer; mais donna Pia, qui a deviné les projets de son fils, se jette entre l'homme qui l'a profanée et celui auquel la malheureuse veut épargner cette terrible tâche; d'une main sûre elle frappe Spinola et se tue après.

Nous apprenons l'arrivée à Saumur de l'Homme-Tronc, comique et hercule, né sans bras ni jambes, la plus grande merveille du XIX^e siècle.

Il sera visible, dès samedi, place de l'Hôtel-de-Ville.

LA CAVALCADE DE CHATELLERAULT.

La cavalcade de Châtellerault a réussi malgré une bise assez aigre et un peu de désordre dans la marche du cortège; et le roi Henri III a dû être satisfait de l'accueil que lui a fait sa bonne ville. C'est entre deux haies d'une foule pressée et nombreuse qu'il a fait son entrée et parcouru les principales rues de la ville et de ses faubourgs. La magnificence qu'il avait déployée justifiait bien du reste l'empressement que l'on a mis à courir au-devant de lui. Gardes et seigneurs de sa cour avaient revêtu leurs plus beaux ajustements, et c'était vraiment un joli spectacle que celui de ce cortège se déployant le long du cours de Blossac. Les gardes à pied et à cheval entouraient le char royal sur les marches duquel étaient groupés des pages et des officiers, avec le bouffon et l'astrologue de Sa Majesté. D'autres chars allégoriques suivaient non moins bien décorés. Somme toute, on doit louer sans réserve les organisateurs de cette fête de bienfaisance, et nous espérons que, malgré le petit nombre des quêteurs, le résultat de la quête aura répondu à leur attente.

LA POSTE ET LES ÉCHANTILLONS.

Les échantillons peuvent être envoyés par la poste, suivant le désir de l'expéditeur, dans des étuis, dans des boîtes, dans des sacs, entourés simplement de papier, etc., mais ils ne doivent jamais être cachetés si l'on veut profiter de l'affranchissement à prix réduits.

Un échantillon qui serait cacheté et déposé dans ces conditions au guichet d'un bureau de poste serait considéré comme lettre et taxé en conséquence. Exemple: un échantillon pesant 300 grammes, déposé cacheté au bureau de poste, serait taxé 6 fr., somme recouvrable sur le destinataire. Déposés dans les conditions ordinaires, les paquets d'échantillons payent 5 centimes par 50 grammes.

Les échantillons ne doivent pas dépasser 350 grammes et ne peuvent avoir en longueur, hauteur et largeur, une dimension supérieure à 30 centimètres, à l'exception des échantillons d'étoffes collés sur papier ou sur carte mince et flexible dont la dimension peut atteindre 45 centimètres.

Les matières dangereuses, inflammables ou explosibles, celles qui exhalent une odeur fétide, les objets passibles des droits de douane et d'octroi et généralement tous ceux qui sont de nature à détériorer les correspondances ou à en compromettre la sécurité sont exclus du service.

Les clés attachées à des cartons sont considérées comme des échantillons.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation a décidé qu'aux termes de l'article 8 de la loi du 28 mars 1882, sur l'enseignement primaire, l'inscription d'office sur les registres de l'école publique ne peut être opérée par le maire, que si la personne responsable a reçu un avis individuel à l'effet de la mettre en demeure de faire la déclaration prévue et définie par l'article 7 de la loi.

La publication par voie d'affiches de l'époque de la rentrée des classes ne peut pas tenir lieu de cette mise en demeure individuelle; à défaut de cet avis, l'inscription

d'office et irrégulière et ne peut constituer en contravention celui qui n'a pas fait fréquenter l'école par l'enfant dont il est chargé.

CHASSE. — La Cour d'appel de Paris vient de rendre un arrêté duquel il résulte que le fait par le propriétaire de chasser sur son terrain, dont il a loué la chasse, ne peut, si repréhensible qu'il soit, constituer un délit; ce fait n'est pas prévu par la loi, elle ne punit que la chasse sur le terrain d'autrui et, en matière pénale, les textes sont de droit étroit et ne doivent recevoir aucune extension pour voie d'interprétation ou d'analogie.

CONSEILS ET RECETTES.

MOYEN DE RENDRE UN ARBRE FRUITIER PLUS PRODUCTIF

Bien souvent, des arbres très-vigoureux ornent tout simplement le verger avec leurs grandes branches et leurs larges feuilles, et produisent peu ou pas de fruits. Faut-il abattre un tel arbre? La sagesse des nations nous dit oui, et c'est exagérer les choses; il faut tout simplement le punir, et voici comment: Tailler long et tardivement. Si l'arbre est fortement raciné, déchausser et couper une ou deux grosses racines. Supprimer les engrais azotés et les remplacer par des engrais minéraux, cendres, superphosphates, plâtras de démolition, etc. Ces moyens amèneront abondance de fruits.

(Le Paysan.) P. DESVIGNES.

Théâtre de Saumur.

Représentations Littéraires et Artistiques de France et de l'Étranger.

A. DELÉTRAZ, directeur-administrateur.

DIMANCHE 20 avril 1884,

Par autorisation spéciale de M. F. COPPÉE

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M^{me} MÉA

Pensionnaire du théâtre national de l'Odéon.

M^{lle} JANE MÉA, — M. LACROIX, du Vaudeville, — M^{lle} CHAMBLY, de la Galté, — M. DUPARC, de l'Odéon, — M. MENDASTI (Historique), — M. PRIKA (Gymnase), — M. LAFERTÉ (Odéon), — M. LIVRY (Vaudeville), — M. BAR (Châtelet), MM. ADALBERT, RIVIEL et DUCLOS.

L'immense succès actuel de l'Odéon

SEVERO TORELLI

Pièce nouvelle en 5 actes,

De M. François COPPÉE.

Au 3^e acte, sérénade chantée par M. PRIKA, musique de Schatté.

M^{me} MÉA jouera le rôle de Donna Pia.

M^{lle} Jane MÉA (spécialement choisie par l'auteur) celui de Severo Torelli.

Distribution :

Severo Torelli.....	M ^{lle} Jane MÉA.
Barnabo Spinola.....	MM. Lacroix.
Gian-Battisto Torelli.....	Duparc.
Renzo Riccardi.....	Mendasti.
Ercole Balbo.....	Laferté.
Sandrino.....	Prika.
Fra Paolo.....	Livry.
Donna Pia.....	M ^{me} Méa.
Portia.....	M ^{lle} Chambly.
Lippo Malatesta.....	MM. Bar.
Le Barigel.....	Riviel.
Un serviteur.....	Duclos.
Un page.....	Adalbert.
Une femme du peuple.....	M ^{lle} Noémie.

Peuple, hallesbardiers, sbires, etc., etc.

Mise en scène de l'Odéon.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

EXTRAIT

de jugement en séparation de corps.

Par jugement par défaut du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 3 avril courant, enregistré ;

M. Joseph David, journalier, demeurant à Saumur, rue Nationale, n° 21, admis à l'assistance judiciaire, par décision du bureau de Saumur, en date du 9 janvier dernier.

A été séparé de corps et de biens d'avec la dame Marie Dialout, son épouse.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué de M. David.

Saumur, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-quatre.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE, Avoué, rue du Temple, n° 11.

UN COMPTABLE, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce, ou une régie de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Samedi 19 avril, à 1 heure
En l'étude de M^e BRAC,

D'UN JARDIN MARAICHER

Aux Coffnières (Saint-Lambert)

Contenant 74 ares,

Avec dalles, manège et 4 bassins.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1884,

LA CLOSERIE DES PETITES-GRANGES

Située commune de Vivoy,

D'une contenance de 3 hectares 52 ares 75 centiares, actuellement occupée par le sieur Maréchal.

S'adresser au notaire. (305)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M^e MÉHOUS.

A VENDRE

Par adjudication amiable

Le dimanche 27 avril, à midi et demi

En l'étude dudit M^e PINAULT,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Croix-Verte,

Avec 2 JARDINS, tenant à ladite rue, à l'ancien lit de la Loire et à une ruelle.

Cette maison appartient à M. et M^{me} Gasnault-Peltier.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (294)

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M^e MÉHOUS.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIALE

Le dimanche 27 avril, à 1 heure

En l'étude dudit M^e PINAULT, notaire :

1° Treize ares 75 centiares de terre, sis commune de Saint-Lambert-des-Lévées, lieu dit le Mortier, joignant MM. Corbiveau et Gouillard ;

2° Onze ares environ de pré, avec des arbres, situés même commune, près l'auberge de la Maison-Neuve, joignant M. Brard-Bauné et autres.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PINAULT, notaire.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

OCCASION

A VENDRE un superbe Ameublement de salon, provenant d'un Château des environs et se composant de :

4 canapés, 4 fauteuils, 4 chaises, le tout en parfait état et garni en vieille tapisserie.

S'adresser, pour traiter et pour visiter ces meubles, chez M. BAU-LOVIN, tapissier, 12, rue de Lorraine, où ils sont en dépôt. (267)

UNE DAME désire trouver un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations. S'adresser, 6, rue du Temple.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelie. (149)

Saumur, imprimerie P. GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles ; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AVRIL 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	76 80	76 80	Est	755	758 75	Obligations.			Gaz parisien	516 25	516 25
3 % amortissable	77 80	77 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1270	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509	506	Est	356	356
3 % (nouveau)	76 87	77 85	Midi	1185	1190	1865, 4 %	510	516	Midi	364	364
4 1/2 %	106 25	106 25	Nord	1717 50	1710	1869, 3 %	404	403	Nord	367 50	367 75
4 1/2 % (nouveau)	107 95	107 87	Orléans	1290	1290	1871, 3 %	392	392	Orléans	364	365
Obligations du Trésor	512	512	Ouest	805	803 50	1871, 3 %	392	392	Ouest	364	363 1/2
Banque de France	4970	4950	Compagnie parisienne du Gaz	1457 50	1437 50	1875, 4 %	510	510	Paris-Lyon-Méditerranée	370	370
Société Générale	482 50	483	Canal de Suez	2027 50	2025	1876, 4 %	510	510	Paris-Bourbonnais	365	365
Comptoir d'escompte	925	945	C. gén. Transatlantique	488 75	490	Bons de liquid. Ville de Paris	530	529	Canal de Suez	570	570
Crédit Lyonnais	570	572 50				Obligations communales 1879	443	443			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1292 50	1295				Obligat. foncières 1879 3 %	447 75	449 65			
Crédit mobilier	337 50	337 50				Obligat. foncières 1883 3 %	349 50	349 50			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 55 —	matin (s'arrête à la Possonnière)
8 — 56 —	matin, omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	—
7 — 15 —	—
10 — 36 —	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 37 —	—
12 — 48 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
7 — 4 —	—
10 — 24 —	—

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié à partir du 7 avril 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
Saumur (départ)	6 05	7 45	9	1 15	3 50	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 50	9 45	1 52	5 04	8 30	11 01
Chacé-Varrains	6 15	7 54	9 08	1 24	4 08	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 06	10 10	2 08	5 20	8 46	
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	8 02	9 15	1 32	4 24	8 08	Chacé-Varrains	7 14	10 28	2 16	5 28	8 54	
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	8 18	9 28	1 46	4 42	8 24	Saumur (arrivée)	7 26	10 39	2 28	5 40	9 06	11 33

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS			THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
	Mixte matin.	Mixte soir.		Mixte matin.	Mixte soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Saumur (départ)	6 05	3 50	Thouars (départ)	5 40	7 45	Montreuil (départ)	7	1 55	8 35	Poitiers (départ)	5 50	13 50	6 10
Montreuil-Bellay	6 53	4 56	Brion-sur-Thouet	5 58	1 57	Loudun	8 20	3 51	9 33	Neuville	6 28	1 28	7 08
Lernay	7 02		Lernay	6 07		Argay	8 34	3 4	9 49	Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Brion-sur-Thouet	7 14	5 10	Montreuil-Bellay	6 50	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	10 48	Arçay	7 30	2 30	9 18
Thouars (arrivée)	7 29	5 25	Saumur (arrivée)	7 26	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 17	Loudun	8 42	3 30	10 17
						Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 54	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31	10 50

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur sousigné.